

PISCINE LAMBALLE TERRE ET MER (LAMBALLE-ARMOR)

(0220220)

Contrôle sanitaire du 25/07/2025
réalisé à partir de 10h05

				~BAIN A REMOUS INTERIEUR 00240659	~BASSIN DE PLONGÉE INTERIEUR 00240655	~BASSIN LUDIQUE INTERIEUR 00240654	~BASSIN SPORTIF INTERIEUR 00240653	~PATAUGEOIRE INTERIEURE 00240656
Paramètres environnementaux	Unités	Limite de qualité	Référence de qualité					
Température de l'eau	°C	≤ 36*	≤ 33*	34	29	30	27	32
Transparence qualitative	SANS OBJET	–	–	normale	normale	normale	normale	normale
Fréquentation instantanée	SANS OBJET	–	–	0	0	5	8	0
Paramètres bactériologiques								
Entérocoques intestinaux	n/(100mL)	0	–	0	0	0	0	0
Pseudomonas aeruginosa	n/(100mL)	0	–	0	0	0	0	0
Staphylocoques pathogènes	n/(100mL)	0	–	0	0	0	0	0
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	n/mL	–	≤100	1	1	0	0	0
Paramètres physico-chimiques								
pH	unité pH	6,9 ≤ – ≤ 7,7	–	7,7	7,0	7,5	7,3	7,6
Chlore libre	mg(Cl2)/L	–	–	1	0,9	1,1	1,5	1
Chlore libre actif	mg(Cl2)/L	0,4 ≤ – ≤ 1,4	–	0,4	0,6	0,5	0,9	0,4
Chlore total	mg(Cl2)/L	–	–	1,8	1,3	1,7	1,6	1,9
Chlore combiné	mg(Cl2)/L	≤ 0,6	–	0,8	0,4	0,6	0,1	0,9
Acide isocyanurique	mg/L	≤ 75	–	<10	<10	<10	<10	<10
Carbone organique total	mg(C)/L	–	≤ 5	3,2	4	3,6	1,7	3
Chlorures	mg/L	–	≤ 250	108	135	133	855	111

INTERPRETATION SANITAIRE

* uniquement pour les bains à remous

N.D. : Non-déecté / ILLISIBL : prolifération d'une flore interférente ne permettant pas le dénombrement / INCOMPT. : impossibilité d'établir le nombre de micro-organismes du fait de la saturation de la boîte de culture.

 Eau de bonne qualité  Eau de qualité moyenne  Eau de mauvaise qualité

Le département santé-environnement de l'ARS assure le contrôle sanitaire des piscines ouvertes au public.

La qualité bactériologique et physico-chimique des eaux de piscines peut varier selon l'hygiène des baigneurs, la fréquentation et l'exploitation des installations.

Si l'eau est de qualité moyenne, des actions correctrices sont demandées à l'exploitant pour remédier aux écarts limités observés et permettre le maintien de la baignade.

Si l'eau est de mauvaise qualité, compte tenu des écarts importants aux exigences de qualité, une fermeture temporaire de bassin est généralement envisagée.

Edité le 04/08/2025

PISCINE LAMBALLE TERRE ET MER
(LAMBALLE-ARMOR)

(0220220)

Contrôle sanitaire du 25/07/2025
réalisé à partir de 10h05

Contrôle sanitaire du réalisé à partir de	25/07/2025 10h05	~BAIN A REMOUS INTERIEUR	~BASSIN DE PLONGÉE INTERIEUR	~BASSIN LUDIQUE INTERIEUR	~BASSIN SPORTIF INTERIEUR	~PATAUGEOIRE INTERIEURE		
		00240659	00240655	00240654	00240653	00240656		
Paramètres environnementaux		Unités	Limite de qualité	Référence de qualité				
Température de l'eau	°C	≤ 36*	≤ 33*	34	29	30	27	32
Transparence qualitative	SANS OBJET	–	–	normale	normale	normale	normale	normale
Affichage des résultats sur le site	SANS OBJET	–	–	présence	présence	présence	présence	présence
Fréquentation instantanée	SANS OBJET	–	–	0	0	5	8	0
Paramètres bactériologiques								
Entérocoques intestinaux	n/(100mL)	0	–	0	0	0	0	0
Pseudomonas aeruginosa	n/(100mL)	0	–	0	0	0	0	0
Staphylocoques pathogènes	n/(100mL)	0	–	0	0	0	0	0
Bact. aé. revivifiables à 36°-44h	n/mL	–	≤100	1	1	0	0	0
Paramètres physico-chimiques								
pH	unité pH	6,9 ≤ – ≤ 7,7	–	7,7	7,0	7,5	7,3	7,6
Chlore libre	mg(Cl2)/L	–	–	1	0,9	1,1	1,5	1
Chlore libre actif	mg(Cl2)/L	0,4 ≤ – ≤ 1,4	–	0,4	0,6	0,5	0,9	0,4
Chlore total	mg(Cl2)/L	–	–	1,8	1,3	1,7	1,6	1,9
Chlore combiné	mg(Cl2)/L	≤ 0,6	–	0,8	0,4	0,6	0,1	0,9
Acide isocyanurique	mg/L	≤ 75	–	<10	<10	<10	<10	<10
Carbone organique total	mg(C)/L	–	≤ 5	3,2	4	3,6	1,7	3
Chlorures	mg/L	–	≤ 250	108	135	133	855	111

INTERPRETATION SANITAIRE

* uniquement pour les bains à remous

N.D. : Non-détecté / ILLISIBL : prolifération d'une flore interférente ne permettant pas le dénombrement / INCOMPT. : impossibilité d'établir le nombre de micro-organismes du fait de la saturation de la boîte de culture.



Eau de bonne qualité



Eau de qualité moyenne



Eau de mauvaise qualité

Observations / Préconisations ARS

Teneur notable en chlore combiné dans la pataugeoire et le bain à remous, et en chlorures sur le bassin sportif => veiller aux apports d'eau neuve (au moins 30 l/jour/baigneur), au lavage périodique des filtres et au rappel des règles élémentaires d'hygiène auprès des usagers.

Edité le 04/08/2025 par E.SILLY